

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT DES AFFAIRES – PARCOURS BANQUE, FINANCEMENT ET RECOUVREMENT**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

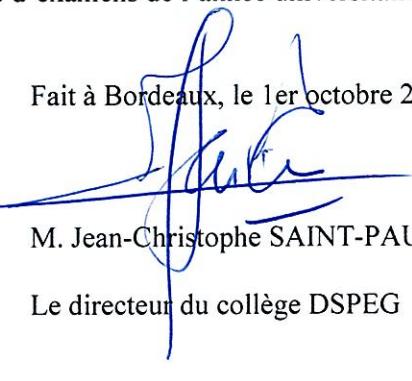
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit des affaires » parcours Banque, Financement et recouvrement

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
JULIENNE	Frédérique	MCF	DER droit des sûretés et de la publicité foncière Droit international privé des garanties Droit du crédit aux consommateurs
Membres du jury :			
MELIN-SOUCRAMANIEN	Bérangère	MCF	Voies d'exécution
VILLEMONTEIX	Marianne	MCF	Droit du crédit
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
ASSELAIN	Maud	MCF	Assurances et garanties
EMY	Philippe	MCF	Instruments de paiement
GARNIER-GUILLAUMEAU	Céline	CEV	Contentieux bancaire Procédure d'insolvabilité

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG